

le général Morionès. Les réflexions que nous avons faites plus haut sur la sincérité de l'Agence Havas nous ont amenés à opposer un démenti à cette nouvelle d'une défaite complète des espagnols. Nous nous bornons de demander à cette Agence de vouloir bien relancer ses dépêches avant de les expédier.

Ce grand combat d'Orosquieta, où les forces de Don Carlos auraient été entièrement battues, où les soldats de Morionès auraient marché à la bayonnette, fait des prisonniers par centaines et saisi Charles VII lui-même, voici comment il est apprécié par l'Agence Havas dans une dépêche de Madrid datée du 5 mai, huit heures du soir : Les pertes des carlistes s'élevaient à quarante morts et dix blessés. On ne peut pousser plus loin l'audace du mensonge, et on ne saurait se moquer davantage du public qui n'en a la prétention d'informer.

Informations-Nouvelles

On lit dans le Figaro : La visite faite à Paris, avant-hier, par le président, l'a fatigué. Il était très souffrant hier, et la nuit avait laissé à désirer. A ce détail du Figaro, nous pouvons ajouter, dit l'Union, que l'arrivée à Versailles de M. le docteur Nélaton, en compagnie de Mme Thiers, a produit une assez profonde sensation.

C'est demain mardi que le maréchal Bazaine doit se constituer prisonnier à Versailles. Il restera, nous dit-on, au secret tout le temps que durera l'instruction préliminaire.

Cette nouvelle, que nous tenons de très bonne source, implique la comparaison dans le Journal officiel de demain du décret qui renvoie le maréchal devant un conseil de guerre.

On télégraphie de Rome, 6 mai au soir. Le duc de Parme a rendu visite hier au Pape et au cardinal Antonelli. Une foule de personnages de distinction ont présenté également leurs hommages au pape à l'occasion de la fête de St. Pie V.

Parmi eux, on a remarqué plusieurs cardinaux et prélats, ainsi que les nonces d'Espagne et de Portugal, le corps diplomatique, les supérieurs des ordres religieux, Mgr Negroni avec tous les employés de l'ancien ministère de l'intérieur. Tous sont ensuite passés dans les salles dites Salles de la princesse Mathilde, où se trouvaient un grand nombre de familles romaines et étrangères.

Une adresse a été lue au pape, qui a répondu par un discours de remerciements.

Le Courrier d'Orient publie une dépêche de Gallipoli, en date du 4 mai, annonçant que depuis trois jours la persécution sévit contre les Juifs dans l'île de la Marmora, sous prétexte qu'un grec a disparu.

La Synagogue a été démolie : des maisons et des boutiques juives ont été saccagées et le rabbin emprisonné.

Les familles juives se sont réfugiées dans les maisons turques.

On mande de Charkov, (Russie, gouvernement de l'Ukraine), en date du 1^{er} mai, que, par suite d'un surcroît d'affluence occasionné par la fête de Pâques, des altercations ont surgi dans un lieu de divertissements publics entre la police et plusieurs individus. Une foule nombreuse prit parti dans la querelle, ce qui provoqua un tumulte considérable. Le chef de la police fit avancer alors les pompes à incendie et les dirigea contre la population. La foule, exaspérée par cet acte, emporta d'assaut le bureau de police et le dépôt des pompes. L'émeute prit enfin des proportions si sérieuses, que le gouverneur requit la force armée, que la foule accueillit à coup de pierres. Les troupes firent feu alors, mais elles ne purent venir à bout de l'émeute qu'au prix d'efforts énergiques. Il y a eu, dans cette affaire, beaucoup

de morts et de blessés. Des troupes, en force suffisante, ont été mandées à l'effet de prévenir de nouveaux troubles.

Les journaux signalaient, il y a quelques mois, une insurrection de peu d'importance d'ailleurs, dans une province septentrionale de l'Indoustan, soumise à la domination anglaise. C'était l'insurrection des Kookas, peuplades belliqueuses, mais pauvres, peu nombreuses et mal armées. Le soulèvement n'avait, en réalité, rien de particulièrement grave. Néanmoins, la répression ne se fit pas attendre et fut sévère. On apprit, entre autres détails, qu'un commissaire du gouvernement anglais, M. Cowan, avait fait périr 80 prisonniers kookas dans un supplice épouvantable. Ils avaient été attachés à la grue des canons, dont l'explosion les avait broyés. Plusieurs journaux de l'Inde protestèrent au nom de l'humanité et leur cri d'indignation trouva de l'écho dans la presse anglaise, l'affaire fut même portée devant le Parlement.

Une dépêche récente de Calcutta nous apprend que ces protestations n'ont pas été moins vaines. Le nouveau gouverneur-général des Indes, Lord Northbrook, a cassé M. Cowan de ses fonctions; de plus, le supérieur direct de ce dernier, M. Porsyth, qui l'avait couvert de sa responsabilité, a été mis également en retrait d'emploi et a dû quitter son poste d'Emballach.

La démolition de la forteresse Schlestact (Alsace) est résolue en principe; elle sera effectuée d'ici à trois années.

A la suite des fêtes de l'inauguration de l'Université de Strasbourg, il y a eu dans cette ville des rixes sanglantes à la Taverne Alsacienne, entre des étudiants allemands et des étudiants Alsaciens; des soldats sont intervenus, il y a eu plusieurs blessés.

Les travaux de fortifications sont poussés activement à Metz. On peut avoir une idée de cette activité en seul énoncé du salaire des ouvriers employés à ces travaux, ce salaire s'élève, par quinzaine, à 80,000 thalers, ou, en monnaie française, 300,000 fr.

Miss Grant en allée hier à Versailles, accompagnée de M^{me} Thiers et de M^{me} de Rémusat, voir jouer les grandes eaux. Un lunch lui a été offert à 4 heures au ministère des affaires étrangères. M^{me} Thiers, qui assistait aux courses de Longchamps, était de retour à 4 heures pour assister au lunch du ministère. Miss Grant est revenue dîner à Paris.

L'Égalité annonce la mort du père de Gaston Crémieux.

La Patrie croit savoir que le maréchal Bazaine a adressé une lettre conçue en termes plus que vifs au président de la République, et dans laquelle il attaque les décisions du conseil d'enquête sur les capitulations.

C'est le lundi 13 de ce mois que Pie IX, né à Sinigaglia le 13 mai 1792, accomplira sa quatre-vingtième année.

Depuis huit jours, les journaux sont remplis des hauts faits de Kiki, le chien du président de la République.

Or, nous apprenons d'une source sérieuse que, depuis quarante ans, M. Thiers n'a jamais eu de chien. Kiki serait donc apocryphe! Inutile de dire que nous ne tenons pas notre renseignement de l'Agence Havas, ce qui nous en garantit l'exactitude.

Le 3 avril dernier, ont eu lieu à New-York, les funérailles du docteur Morse, immortalisé par l'invention du système de télégraphe électrique qui porte son nom. Les Américains sont justement fiers de cette gloire nationale, une des plus pures et des plus utiles qu'ils puissent revendiquer. Aussi ont-ils rendu un digne tribut d'honneurs à la mémoire de ce grand homme. La ville de New-York tout entière a pris part à ce deuil; les

magasins étaient fermés dans Broadway, et aux croisées le drapeau national était abattu à moitié sur la hampe. Le cercueil fut porté par 12 employés du télégraphe à l'église presbytérienne, Madison avenue, car M. Morse appartenait à l'hérésie calviniste; le service fut accompli par le docteur Adams, qui prononça son panégyrique, puis on se dirigea vers le cimetière public de Muwesd. C'était une cérémonie grave, simple et sans manifestation bruyante, comme il convenait au caractère de l'homme que l'on voulait honorer.

Samuel-Finley-Breese Morse était âgé de 81 ans. On sait comment il a lutté contre la routine et les préjugés pour faire adopter sa merveilleuse découverte, dont les bienfaits sont incalculables. Il lui fallut, pendant de longues années, supporter des déceptions sans nombre et souvent il se sentit pris de découragement. La récompense pour lui ne vint que bien tard; mais enfin justice lui fut rendue, et la postérité la plus reculée mettra son nom à côté de ceux de ceux des Franklin-Papin, Fulton etc.

Le congrès veut rendre à M. Morse, un témoignage solennel de gratitude et de respect, et un jour a été désigné pour fêter sa mémoire. On suspendra les séances, et un orateur prononcera son panégyrique.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 6 mai 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à 2 heures 15.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Député par M. Claude (des Vosges), d'une proposition tendant à la nomination d'une commission de 30 membres pour la fixation définitive du chiffre des indemnités à accorder en vertu de la loi du 16 septembre 1871, aux départements et aux personnes ayant subi le fléau de l'invasion.

L'urgence demandée n'est pas déclarée, et la proposition est renvoyée à la commission d'initiative.

Adoption sans débat du projet de loi concernant les suppléments de crédits de l'exercice 1871 nécessaire au ministère des finances.

L'Assemblée renvoie à la commission compétente une proposition de M. Bompard, tendant à dispenser du droit de timbre proportionnel les obligations des emprunts contractés ou à contracter par les communes pour remboursement des avances faites par les habitants et pour solder les dépenses résultant soit de la guerre, soit de l'occupation allemande.

Reprise de la seconde délibération sur les propositions relatives à la réorganisation de la magistrature.

M. RAUDOT commence par rappeler la décision prise samedi par l'Assemblée, conformément aux conclusions de M. d'Audiffret-Pasquier, contre les fonctionnaires prévaricateurs et contre les fournisseurs leurs complices, cela est fort bien, ajoute-t-il, mais en présence de tant de scandales, le pays a le droit de demander si nous avons une magistrature à la hauteur de sa mission. Sur ce point, le doute est au moins permis, et cela est si vrai que tout le monde reconnaît la nécessité d'une réforme de la magistrature.

Mais, se demande l'orateur, le projet présenté par la commission apportera-t-il le remède? Il ne le croit pas. Le système d'examen préconisé par la commission n'aura d'autre effet que d'éloigner les candidats sérieux au profit des autres. Ensuite, on pourra subir avec succès un examen sans pour cela avoir d'emblée le droit d'être enrôlé parmi les hommes distingués.

Une voix à gauche. — Votre idéal est donc une magistrature ne sachant ni lire ni écrire.

M. RAUDOT. Non, mais je veux un ma-

gistrat qui soit avant tout désigné par la sympathie et le témoignage publics d'estime de ceux qui, ayant vécu autour de lui, savent mieux que n'importe quel jury d'examen, ce qu'il sait, ce qu'il peut faire. Un bon magistrat ne peut pas pousser en un jour comme champion.

M. MERVEILLEUX-DUVIGNEAUX, au nom de la commission, vient combattre le contre-projet de M. Raudot, auquel il reproche de faire trop bon marché des conditions d'examen que la commission impose aux magistrats; l'examen est utile, il est, dit l'honorable membre, un stimulant, et permet de reconnaître les aptitudes et ne nuit nullement à l'indépendance du magistrat. D'ailleurs, c'est souvent à tort qu'on a accusé la magistrature de céder à l'esprit de parti (rumeurs à gauche); ce reproche n'est pas fondé; le magistrat, en entrant dans le sanctuaire de la justice, ne connaît qu'une chose : la loi; qu'une voix : celle de sa conscience. L'orateur conclut en demandant à l'Assemblée de repousser le contre-projet et de passer à la discussion des articles.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'article premier du contre projet Raudot, qui porte en substance que lorsque la place de juge de paix ou de suppléant deviendra vacante, il sera formé une double liste de 2 candidats, l'une par le Conseil général et les juges de paix de l'arrondissement, l'autre par le tribunal civil et que le président fera un choix parmi ces candidats.

M. BIDARD, rapporteur, demande, attendu que l'article 1^{er} du contre-projet correspond à l'article 22 du projet de la commission, que l'article 1^{er} du contre-projet soit réservé et que la Chambre vote sur l'article 2 de ce contre-projet.

D'un commun accord, le vote sur l'article 1^{er} du contre-projet est réservé.

M. le président donne lecture du chapitre 1^{er} (article) concernant les conditions de capacité des magistrats. (L'article 1^{er} était adopté.)

M. RENÉ BRICE développe un amendement tendant à proclamer l'admissibilité des magistrats ayant été dix ans dans le barreau.

M. BERENGER vient appuyer cet amendement que la commission accepte.

M. DAHIREL demande l'institution des juges auditeurs.

M. BOULIN-GILON demande l'exclusion des conseillers de préfecture et des receveurs d'enregistrement.

M. BIDARD repousse l'amendement Dahirel.

Rejet de l'amendement Dahirel et adoption de la partie de l'amendement Gilon, relative aux conseillers de préfecture. Adoption de l'amendement Brice.

M. Raudot propose que les licenciers, chefs de bureau du ministère de la justice, puissent être nommés magistrats sans concours.

Un scrutin s'ouvre sur cette proposition qui est adoptée par 267 contre 204. Adoption de l'article 2.

M. FOURNIER, d'accord avec le ministre de l'intérieur, demande à l'Assemblée de remettre à un mois son interpellation, qui devait avoir lieu demain.

La séance est levée à cinq heures 30 minutes.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

La mairie de Roubaix nous communique l'arrêté suivant :

« Nous, Préfet du département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Vu le rapport, en date du 30 avril 1871, par lequel MM. les ingénieurs des ponts et chaussées font connaître que les travaux à exécuter pour le rattachement de la route départementale n° 14, entre Roubaix et Tourcoing, près du pont du chemin de fer, seront prochainement entrepris.

Au sujet de la pétition en faveur de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, un de nos abonnés d'une commune importante du Nord nous signale un fait qui n'est sans doute pas isolé.

Un des employés de la mairie, accompagné d'un agent de police, se présente dans les maisons pour le recensement et fait signer en même temps la pétition. (Univers).

La Belgique avait décidé que la navigation sur les canaux du Nord ayant été peu active l'année dernière, elle reculerait pour sa part l'époque du chômage, si pareille mesure était adoptée en France. L'administration de nos ponts et chaussées a ordonné que le curage des canaux français aurait lieu immédiatement.

Exception a été faite pour les canaux de Mons à Lille par Condé, et de Mons à Gand en Belgique. Ces canaux ne chômeront pas cette année.

Le Journal de Rouen a reçu d'une personne très compétente dans les choses de la guerre, une lettre révélant un danger considérable qui menace notre frontière du Nord.

Ce danger consiste dans la concession à la Compagnie étrangère de MM. Lebon, Otlet et Co, de Bruxelles, d'un réseau de chemins de fer très-important, le Nord central, composé de six à dix embranchements reliant entre elles les principales forteresses de toute cette partie de notre frontière qui s'étend de Calais à Sedan.

Au lendemain de nos mutilations, confier l'organisation, l'exploitation et la direction du Nord central à des étrangers serait, dans une certaine mesure, une félonie aussi patente que de leur remettre en bloc les divers services du train des équipages, des subsistances, du génie, de l'artillerie et de l'état-major, puisque la fonction des chemins de fer, avant et pendant les hostilités, participe de la nature de ces cinq branches du service militaire, dont ils sont tout à la fois l'auxiliaire, le complément et le raccord.

L'assemblée générale des actionnaires de la compagnie du chemin de fer du Nord a eu lieu mardi dernier, 30 avril, à trois heures, à la salle Herz, sous la présidence de M. le baron Alphonse de Rothschild, président du conseil d'administration.

Cette assemblée était à la fois ordinaire, pour l'approbation des comptes et la fixation du dividende de l'exercice 1871, et extraordinaire pour l'ouverture des crédits destinés à régulariser certaines dépenses de premier établissement, faites sur les lignes en exploitation de l'ancien et du nouveau réseau, pendant les exercices 1870 et 1871, et pour l'approbation d'une convention conclue avec M. le ministre des travaux publics pour la concession des chemins de fer de Monsault (station de la ligne d'Épinay à Luzarches) à Amiens et de Cambrai à la frontière de Belgique vers Dour.

La lecture du rapport de la commission de vérification sur les comptes de l'exercice 1870, faite par M. Beaudé, rapporteur de cette commission, a ouvert la séance. Le rapport concluait à l'adoption.

Du rapport présenté ensuite par M. le baron Champlouis sur l'exercice 1871 que le compte de premier établissement a été augmenté de 17,097,235 fr. 92, couvert par les fonds disponibles et l'émission de 49,930 actions au cours moyen de 306 fr. 898.

L'augmentation des recettes de l'ancien réseau a été sur 1870 de 41,323,000 fr., soit 10,318 fr. par kilomètre. L'encaissé disponibles s'éleva à 22,100,893 fr. 35 c.

Cette somme permet de distribuer 42